

Description de l'action

L'Office villeurbannais des personnes âgées et des retraités (Ovpar) – association type Loi 1901 dont la Ville de Villeurbanne est le principal financeur – est en charge d'un programme d'actions en lien avec l'évolution des besoins de la population vieillissante et des personnes qu'il accompagne.

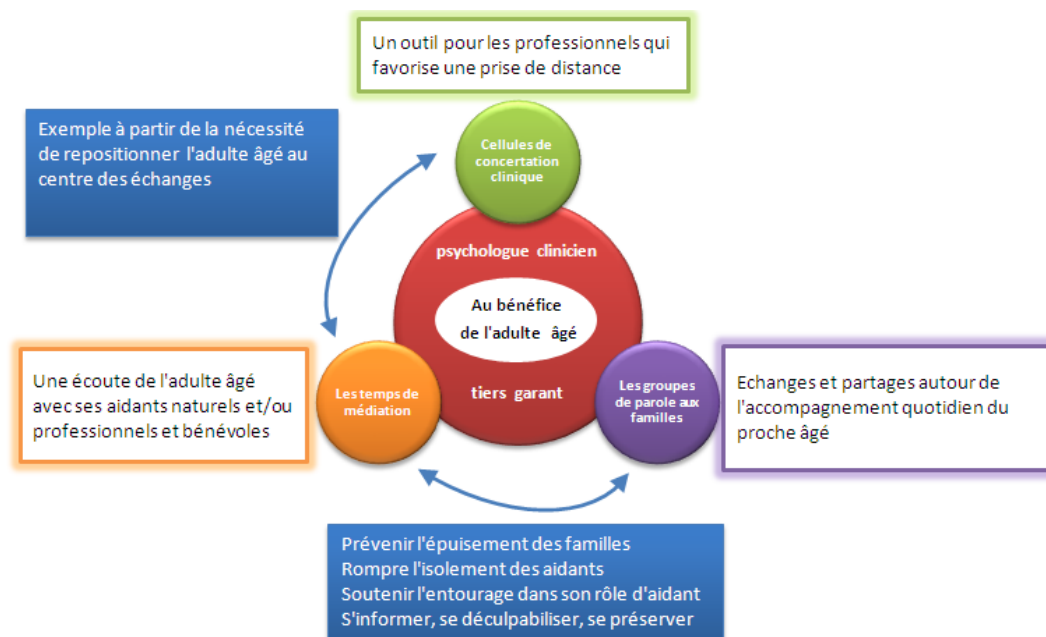
Initiateur de la coordination gérontologique et Clic expérimental dès 2001, l'Ovpar propose depuis des dispositifs complémentaires pour les aidants, qu'ils soient professionnels ou familiaux, dans une démarche d'anticipation et de prévention face à des situations complexes.

L'Ovpar anime un ensemble de trois dispositifs d'aide aux aidants en lien avec l'adulte âgé de plus de 60 ans : "Les cellules de concertation clinique", "Les temps de médiation" et "Les groupes de parole des familles".

Ces dispositifs poursuivent les objectifs suivants :

- **partager des pratiques professionnelles et orienter vers une décision collégiale au bénéfice de l'adulte âgé vulnérable (Les cellules de concertation clinique),**
- **donner et/ou redonner à l'adulte âgé et à chaque aidant (membre de la famille, professionnel, bénévole, entourage, ...) une place dans l'accompagnement (Les temps de médiation),**
- **prévenir l'épuisement physique et psychologique des familles pour améliorer la relation de l'aidant familial auprès du proche âgé (Les groupes de parole aux familles).**

Ces trois dispositifs s'articulent de la manière suivante :



Ils se caractérisent par :

- ↳ une animation unique et partagée (par une psychologue clinicienne), ce qui permet la continuité de la pensée autour de la situation et n'est pas associée à une autarcie nuisible, un enfermement ;
- ↳ la complémentarité et les passerelles d'accès entre les dispositifs en fonction du critère unique de chaque situation vécue ;
- ↳ la neutralité du lieu des rencontres (Maison des aînés).

Ces trois dispositifs s'appuient sur :

- ↳ un réseau de professionnels de santé et de l'accompagnement au domicile qui les légitime : ceux-là même qui le portent en sont bénéficiaires ;
- ↳ le service Concertation et réflexion de l'Ovpar qui apporte un soutien logistique et méthodologique au réseau, une interface privilégiée et réactive.

L'ensemble de ces dispositifs a une spécificité territoriale limitée aux Villeurbannais de plus de 60 ans. Ils répondent aux difficultés dont les répercussions peuvent aller jusqu'à fragiliser les intervenants eux-mêmes dans leur pratique professionnelle et donc l'institution représentée.

A noter que l'Observatoire régional des actions innovantes sur la dépendance et l'autonomie (Oraida) a reconnu en 2012 "Les temps de médiation", comme dispositif innovant.

z Période

Non précisé

z Echelle de territoire concernée

La commune

z Porteur/pilote principal

Office villeurbannais des personnes âgées et des retraités

z Rôle de la collectivité

Non précisé

z Budget

Non précisé

z Pour plus d'informations

Claire Alisaïd-Guérin, Directrice de l'Ovpar

claire.alisaïd-guerain@ovpar.fr